

COMMUNE
DE
R O S S F E L D
67230



Téléphone: 03 88 74 43 33
Télécopie : 03 88 74 35 37
✉ mairie-rossfeld@wanadoo.fr

Conseillers élus :
15
Conseillers en fonction :
14
Conseillers présents :
12
Date de convocation :
5 mars 2013

Séance du 11 mars 2013

Sous la présidence de M. Jean-Claude ROHMER, Maire,

A l'ouverture de la séance sont présents :

- ↳ tous les membres sauf :
- M. Emmanuel SCHOTT, excusé, procuration à Monsieur le Maire
 - M. Pascal VETTER, excusé.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 04/02/2013
3. Location du lot n° 1 de la chasse communale
4. Rythmes scolaires
5. Location salle des fêtes pour cours de body karaté
6. Examen et adoption du compte administratif 2012
7. Examen et adoption du compte de gestion 2012
8. Affectation du résultat
9. Divers

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L. 2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, **à l'unanimité**, Mme Sandra VALERO, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

2. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04/02/2013

Le procès-verbal de la séance du 04/02/2013 est adopté **à l'unanimité** par les membres présents.

3. LOCATION DU LOT N°1 DE LA CHASSE COMMUNALE

Lors de la réunion de la Commission Communale Consultative de la Chasse qui s'est tenue en mairie de Rossfeld le lundi 25 février 2013 (compte-rendu annexé à la présente délibération), l'ensemble des participants a donné un avis favorable pour l'attribution du lot de chasse n° 1 à la Société de Chasse de Rossfeld présidée par M. Paul Dreyfus demeurant 50, rue Principale à Rossfeld au prix annuel de 10 000 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu ces explications, à 11 voix pour et 1 abstention (M. Christian MANGOLD), donne son accord pour la cession du lot de chasse n° 1 à la Société de Chasse de Rossfeld. Le nouveau locataire est tenu de produire l'ensemble des pièces administratives prévues au cahier des charges.

4. RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire présente le projet de réforme des rythmes scolaires qui a été validé par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013. Il reprend les grands principes suivants :

- Semaine de 24 heures d'enseignement organisée sur 9 demi-journées,
- Pause méridienne d'1h30 minimum,
- Journée scolaire ne pouvant excéder 5h30 de cours (3h30 pour une demi-journée),
- Elaboration d'un Projet Educatif Territorial (PEDT) par les communes volontaires,
- Enseignement le mercredi matin (le samedi sur dérogation justifiée par un PEDT),
- Mise en place d'une heure hebdomadaire d'Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) assurée par les enseignants, avec l'accord des parents.

Il informe le conseil municipal que cette réforme entre en vigueur dès la prochaine rentrée scolaire mais que les communes disposent néanmoins jusqu'au 31 mars 2013 pour demander au recteur académique de l'Education Nationale le report de cette échéance à la rentrée 2014.

Diverses réunions ont eu lieu entre les élus des communes de la COCOBEN et au niveau local avec le Conseil d'Ecole. Toutes les personnes sont d'accord pour demander le report de l'application de cette réforme à la rentrée 2014 car cette réforme des rythmes à l'école primaire implique pour les communes et surtout pour la Communauté des Communes, de revoir l'organisation actuelle des activités périscolaires sur la semaine et demande l'élaboration concertée d'un projet éducatif territorial entre tous les acteurs que sont la municipalité, les enseignants, les parents et les associations partenaires de l'école, et bien sûr le coût ...

Le report de ce délai permettra de trouver une réponse à toutes ces questions et un compromis acceptable financièrement.

ADOpte à l'UNANIMITE.

5. LOCATION SALLE DES FETES POUR COURS DE BODY KARATE

Monsieur le Maire expose qu'il a été sollicité récemment par la responsable de l'association de body-karaté d'Obernai pour l'organisation de cours de body-karaté à raison d'1h30 par semaine à la salle des fêtes.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, souhaite que Monsieur le Maire lui propose de prendre contact avec la Communauté de Communes de Benfeld pour la location de la nouvelle salle de karaté.

6. EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Le compte administratif pour l'exercice 2012, établi par le Maire, se chiffre comme suit :

« Section fonctionnement » :

Total des recettes :	592 778,51 €
Total des dépenses :	- 492 034,27 €
↳ Excédent de fonctionnement 2012 :	+100 744,24 €
+ Résultat antérieur reporté 2011 :	+ 93 449,75 €
↳ Résultat de clôture 2012 :	+ 194 193,99 €

« Section investissement » :

Total des recettes :	281 345,54 €
Total des dépenses :	<u>- 313 449,12 €</u>
↳ Déficit d'investissement 2012 :	- 32 103,58 €
- Solde d'exécution d'investissement 2011 :	<u>- 140 913,83 €</u>
↳ Résultat de clôture 2012 :	- 173 017,41 €

Reste à réaliser :

Dépenses 45 318,30 €

dont : P.L.U. : 19 818,30 € + camionnette : 25 000 €

Recettes 68 912,97 €

dont : enveloppe parlementaire : 8 000 € + DETR : 9913 € + Subv. CG 2ème tranche école : 42 999,97 € + subv. CG PLU : 8 000 €

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Daniel KOEHLER, 1^{er} adjoint, approuve à l'unanimité, le compte administratif ainsi présenté.

7. EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2012

Le compte de gestion établi par le trésorier pour l'exercice 2012, présentant les mêmes chiffres que le compte administratif, est approuvé à **l'unanimité** par tous les membres présents.

8. AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal,

- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2012,
- constatant que le compte administratif présente **un excédent de fonctionnement de 194 193,99 € et un déficit d'investissement de 173 017,41 €**

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Fonctionnement	
Résultat antérieur	+ 93 449,75 €
EXCEDENT au 31.12.2012	+ 100 744,24 €
Résultat à affecter	⇒ 194 193,99 €

Investissement	
Solde des restes à réaliser d'investissement 2012 (différence entre les recettes et dépenses)	+ 23 594,67 €
Solde d'exécution d'investissement 2012	- 173 017,41 €
Besoin de financement (affectation à l'investissement R 1068)	⇒ 149 422,74 €
Report en fonctionnement (R 002)	⇒ 44 771,25 €

9. DIVERS

Oschterputz : le conseil municipal décide de reconduire l'opération Oschterputz le samedi 6 avril 2013 à partir de 9h00.

Référendum du 7 avril 2013 : le conseil municipal établit le planning de permanence pour le bureau de vote.

Crottes de chien : de nombreux administrés se plaignent du manque de civisme des propriétaires de chien qui laissent trainer les déjections de leur animal de compagnie sur les trottoirs et endroits publics ; un rappel des règles de savoir vivre va être effectué dans un prochain bulletin municipal.

Urbanisme :

Le conseil municipal est avisé du dépôt en mairie des demandes suivantes :

- Déclaration préalable déposée par M. Patrick LANGENECKER, pour la construction d'un abri à remorque et à bois, 31, rue Finkwiller, section C n° 785 ;
- Déclaration préalable déposée par M. François MOOG, pour la construction d'un garage et de deux abris à bois, 11, allée des Orchidées, section 04 n° 214 ;
- Permis de construire déposé par M. et Mme David GAUCKLER, pour la construction d'une maison individuelle, lotissement Kreuzel, lot n° 11, section 04 n° 228/138 ;
- Permis de construire déposé par Mme Caroline MAIRESSE pour le remplacement d'une partie de la charpente, le remplacement de la totalité des tuiles, l'aménagement des combles au dessus du garage, la mise en place de 4 velux et le remplacement de 2 velux existants, 75, rue de la Division Leclerc, section A n° 197.

Clôture de la séance à 22h30.